

éditorial DU PRÉSIDENT

La période électorale que nous vivons en ce début d'année va être déterminante pour les collectivités et pour le SEY.

En effet suite aux élections municipales, des délégués pour le Syndicat d'Énergie des Yvelines devront être élus par le conseil municipal de chacune des villes adhérentes au SEY en direct ou par l'intermédiaire d'un syndicat « primaire » dans le cas où celui-ci n'aura toujours pas été dissout.

Une fois les délégués élus par les communes ou par ces syndicats primaires, le comité syndical du SEY élira son Président et les membres du nouveau Bureau syndical lors du Comité syndical du 26 mai 2014..

Le sujet majeur de l'actualité du moment est celui de l'arrêt programmé des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et la nécessité pour les communes de renégocier tous leurs contrats de fourniture d'énergie ! Le SEY, conscient de son rôle fédérateur et d'assistance vis-à-vis des communes dans le domaine de l'énergie, a pris très sérieusement cette question en main afin de proposer différentes solutions avec ou sans le concours des autres syndicats d'énergie d'Ile-de-France.

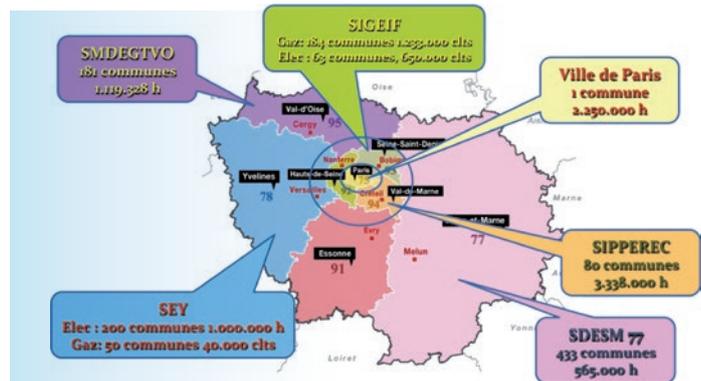
Un zoom sur les principaux syndicats d'Ile-de-France et sur leur positionnement vis-à-vis de ces groupements de commandes qui sont devenus indispensables à organiser est présenté dans cette lettre.

Il convient de remarquer que le SEY a une position très honorable face à nos confrères ce qui implique que nous devons poursuivre notre développement pour être à la hauteur des demandes de toutes nos communes adhérentes.



Marc Emonet
Président du SEY

1 LES PRINCIPAUX SYNDICATS D'ÉNERGIE EN IDF



SIGEIF : Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Électricité d'IdF

SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication

SMDEGTVO : Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

SDESM : Syndicat Départemental des Énergies de Seine & Marne

SEY : Syndicat d'Énergie des Yvelines

Les principaux syndicats d'énergie en Ile-de-France sont schématiquement représentés sur la carte ci-dessus et sont pour la plupart considérés comme « urbains » (à l'exception du SDESM).

Le premier syndicat d'énergie situé au centre de l'IdF est la Ville de Paris qui a un potentiel et un statut très particulier !...

Sur la première couronne autour de Paris, il y a le **SIGEIF** qui est le plus ancien des syndicats d'énergie, puisqu'il a déjà fêté son centenaire ! Il est essentiellement spécialisé dans la compétence gaz, mais il gère aussi celle de l'électricité. Il se partage les communes de la première couronne avec le **SIPPEREC** qui est lui aussi un important syndicat d'IdF mais lui est principalement spécialisé en électricité et en télécommunications.

Ensuite, le **SDESM** est le syndicat départemental de Seine et Marne qui rayonne sur 433 communes ! Il est considéré comme « rural » et bénéficie à ce titre des financements du FACE pour les travaux d'amélioration des réseaux électriques.

Le **SMDEGTVO** est également un syndicat départemental qui a uniquement la compétence électricité mais avec 2 concessionnaires sur son territoire. Il est à la fois considéré comme urbain et rural.

Le **SEY** qui gère à la fois les compétences électricité et gaz est un syndicat considéré comme « urbain » bien qu'il comprenne 74% de communes rurales !...C'est la raison pour laquelle il cherche à maintenir l'esprit de solidarité qui l'anime pour aider, autant que faire se peut, les communes adhérentes dépourvues de structures techniques importantes.

1 • Les principaux syndicats d'énergie en IdF	1
2 • L'arrêt des tarifs réglementés	2
3 • Les groupements de commandes	2
4 • Les audits énergétiques pour les collectivités	3
5 • Point sur les CEE	4
6 • Le témoignage de la ville d'Emancé	4
7 • Les audits pour les Particuliers	5
8 • La fin du contentieux avec ERDF	6
9 • Un accord trouvé avec le SIERTECC	6
10 • Enquête sur les communes non desservies par le gaz naturel	6
11 • La politique énergétique	6
Actualités	8



2 L'ARRET DES TARIFS REGLEMENTES

2.1 Les différents types de tarifs actuels

Pour l'électricité :

	KVA	Tarifs	Catégories
HTA	> 250	Vert	C1
	< 250		C2
BT	> 36	Jaune	C4
	< 36	Bleu	C5

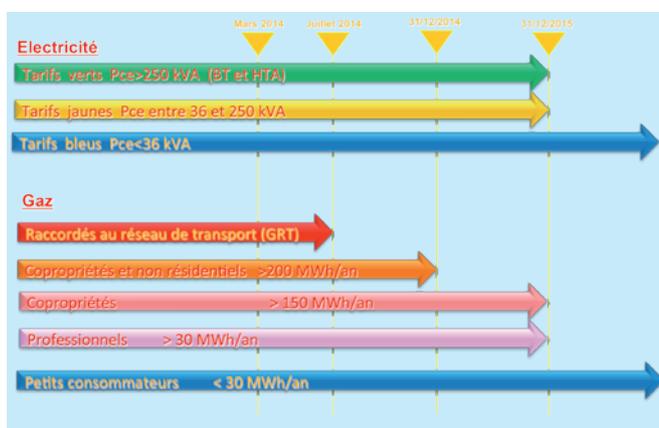
Pour le gaz :

GDF SUEZ pour les tarifs règlementés, propose différents tarifs selon la consommation : Base, B0, B1, B2I, B2S, B2M, TEL et TEL nuit (par ordre croissant de consommation).

2.2 L'ouverture à la concurrence

Dans la loi NOME du 7 décembre 2010, et dans la loi sur la consommation qui vient d'être votée, l'Etat prévoit de mettre fin à certains Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz et d'électricité afin d'ouvrir ces marchés à la concurrence.

- Pour le gaz, la fin des TRV relatifs aux usagers non domestiques (collectivités, entreprises...) c'est-à-dire pour les points de consommation supérieur à :
 - > 200MWh/an est prévue au 31 décembre 2014
 - > 30MWh/an est prévue au 31 décembre 2015
- Pour l'électricité, la fin des tarifs jaunes et verts, c'est-à-dire tous les contrats dont l'abonnement est supérieur à 36KVA, est prévue au 31 décembre 2015



Les contrats correspondants à ces tarifs devront avoir été obligatoirement renégociés avant ces dates avec les différents fournisseurs d'énergie pour garantir une continuité de service.

3 LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le SIGEIF

Le SIGEIF, après avoir recensé les besoins de plusieurs (gros) consommateurs, a lancé un appel d'offre suivant 7 lots (chacun correspondant à un marché spécifique) puis a organisé des groupements de commandes d'achat de gaz naturel pour la période de 2010 à 2012 avec une consommation totale de 1,1 TWh sur 3800 points de livraison et de 2012 à 2014 avec 1,7 TWh sur 5000 points de livraison. Les attributaires ont été Gas Naturel Europe, GDF SUEZ et Altergaz, chacun ayant un ou plusieurs lots.

Il prévoit de relancer un nouvel appel d'offre en juillet 2014 pour la période 2015-2017, c'est pourquoi le SIGEIF a recensé de nouveaux besoins auprès des « gros » consommateurs d'Ile-de-France ! (ville > 10.000 h). Il propose alors pour participer à ce groupement la signature d'un acte constitutif et le versement d'une cotisation de 0,18 €/habitant avec un minimum de 500 €.

Le SIPPEREC

Le SIPPEREC a également lancé un appel d'offre pour la fourniture d'électricité il y a quelques années mais celui-ci a été déclaré infructueux. De nouvelles consultations ont été réalisées et le fournisseur « Direct Energie » a été retenu pour le tarif Bleu ; et en ce qui concerne les audits énergétiques des bâtiments, c'est le groupe Altéria qui a été retenu avec 41 missions que nous avons eu l'occasion de présenter à nos membres (puisque le SEY a adhéré par convention avec le SIPPEREC à ce groupement de commandes sur les audits énergétiques, afin que les communes adhérentes au SEY puissent profiter de ces conditions avantageuses).

Le SIPPEREC envisage de lancer un appel d'offre dans les prochains mois pour les tarifs verts et jaunes afin de pouvoir offrir dès 2016 des groupements de commandes aux communes qui auront (directement) adhéré à la convention avec le SIPPEREC ; sachant que les conditions pour adhérer à ce groupement sont les mêmes que celles avec le SIGEIF (à savoir une cotisation plancher de 500 € ce qui tend à pénaliser les petites communes).

Le SEY

Le SEY, dans le cadre de sa mission d'autorité concédante, souhaite lancer sur les Yvelines un appel d'offre pour la fourniture de gaz et un autre pour la fourniture d'électricité en vue de répondre aux fins de contrats précités (et ainsi éviter que les communes soient obligées de lancer individuellement leur propre consultation). Il proposera à cet effet, un acte constitutif avec des cotisations plus adaptées afin qu'aucune commune ne soit laissée pour compte (quelle que soit sa taille et son niveau de consommation avec ainsi une notion de solidarité qui lui est si chère !).

Le SDESM

Ce syndicat proche de nos propres préoccupations vis-à-vis de ses nombreuses petites communes rurales recense actuellement ses besoins pour lancer des achats groupés en gaz et en électricité. Leur condition d'adhésion semble très souple et nous restons très attentifs à l'avancement de leur dossier.

4 LES AUDITS ENERGETIQUES POUR LES COLLECTIVITES

Les 41 missions de conseil qui ont été présentées le 30 janvier 2014, sont regroupées suivant les 8 missions détaillées ci-après :

4.1 Définition d'une stratégie énergie-patrimoine

- diagnostic de performance énergétique
- Pré-diagnostic énergétique
- Audit énergétique et technique
- Etude du confort d'été et de demi-saison
- Définition d'un schéma directeur énergie (SDE)

4.2 Opérations de construction et de réhabilitation

- Assistance à la programmation
- Scénarios énergie du programme
- Désignation du maître d'œuvre
- Etude de faisabilité d'approvisionnement en énergie
- Assistance en phase de conception
- Simulation thermique dynamique (STD)
- Assistance en phase de réalisation
- Réception des ouvrages et suivi de garanties
- Assistance pour le commissionnement des installations techniques
- Plan de mesure et de vérification

4.3 Mise en place d'un contrat de performance énergétique

- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique
- Assistance en phase d'évaluation préalable
- Assistance technique, juridique et financière pour :
 - La mise en œuvre de la procédure
 - La mise en œuvre du contrat
 - Le suivi et l'évaluation du contrat pendant 2 ans

4.4 Réalisation de tests de performances

- Test d'infiltrométrie
- Thermographie infrarouge
- Test de fumée
- Mesure des niveaux d'éclairement
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur
- Instrumentation ponctuelle

4.5 Réalisation d'étude sur les énergies renouvelables (ENR)

- Etude de faisabilité solaire
 - thermique
 - photovoltaïque raccordé au réseau
- Etude de faisabilité pompe à chaleur
- Etude du fonctionnement et optimisation d'une installation solaire :
 - thermique
 - photovoltaïque

4.6 Exploitation et maintenance des installations techniques

- Diagnostic d'exploitation et de maintenance des installations techniques.
- Passation d'un contrat d'exploitation et de maintenance des installations techniques
- Suivi sur 1 an d'un contrat d'exploitation et de maintenance des installations techniques
- Formation au fonctionnement général d'une chaufferie

4.7 Définition d'une architecture de gestion technique et de télérelève des installations techniques

- Diagnostic d'un système existant de télérelève ou d'une GTC/GTB
- Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un système existant de télérelève ou d'une GTC/GTB

4.8 Définition d'une stratégie énergie climat

- Bilan carbone, patrimoine et services
- Bilan carbone territoire
- Plan Climat Energie Territorial

.....
Dans un contexte de hausse régulière du coût de l'énergie, chaque collectivité adhérente au SEY peut bénéficier de cette véritable « boîte à outils » qui permet de choisir la ou les missions qui lui conviennent, à des conditions de prix avantageuses.





5 POINT SUR LES CEE

Le SEY a lancé à l'automne 2013 un service de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie (C.E.E.) permettant aux communes de valoriser leurs droits à ces CEE. En confiant au SEY le montage de leur dossier, elles peuvent obtenir un financement différé (environ 9 mois après le dépôt du dossier au Pôle national des CEE) de leurs opérations de rénovation énergétique en obtenant des CEE (**permet obtenir un financement entre 5 et 20% de l'investissement initial !**).



Une trentaine de communes s'est déjà déclarée intéressée par ce dispositif et 10 conventions sont d'ores et déjà signées, pour valoriser 42 opérations standardisées.

5.1 Les principales opérations éligibles sont :

- Les isolations (toitures, murs, planchers)
- Les remplacements de doubles vitrages
- Les pompes à chaleur,
- Les chaudières basse température, à condensation, à bois ...
- Les VMC, robinets thermostatiques, convecteurs hautes performances ...
- La mise en place de Gestion Technique Centralisée du Bâtiment (GTC, GTB)

L'éclairage public n'est pas oublié avec : les horloges astronomiques, les variateurs de puissance, le remplacement de lampes etc. ...

5.2 Les bonnes habitudes

A noter que les bonnes habitudes sont à prendre dès le départ pour pouvoir bénéficier des CEE :

AVANT LES TRAVAUX, AU STADE DU CCTP :

→ Vérifier l'absence de clause stipulant que l'exploitant récupère les éventuels CEE dans vos contrats d'exploitation et à l'avenir penser à exclure cette condition lors de la passation de vos futurs marchés d'exploitation

→ Mentionner la fiche standardisée ou les caractéristiques techniques y figurant, dès le stade de la consultation ou de l'appel d'offre.

PENDANT LES TRAVAUX OU L'EXECUTION DU MARCHÉ

→ Faire signer l'attestation à l'installateur AVANT de payer la facture (de façon à éviter de lui courir après pour obtenir sa signature)

→ Demander à l'installateur de fournir les certifications et/ou labels du matériel posé et toutes les documentations techniques (ACOTHERM pour les fenêtres, ACERMI pour les isolants).

APRES LES TRAVAUX

→ Veiller à ce que la facture produite par l'installateur spécifie le matériel posé et ses performances énergétiques (correspondants

aux données des fiches d'opération standardisées)

- ✓ Pour les opérations d'isolation (toiture, murs, planchers) : nom de l'isolant, surface et épaisseur posées
- ✓ Pour les fenêtres : nom et marque de la menuiserie, U_w et surface totale de fenêtres posées (quantité de fenêtres posées et leurs dimensions)
- ✓ Pour les luminaires d'éclairage public : nom, marque et nombre de luminaires posés

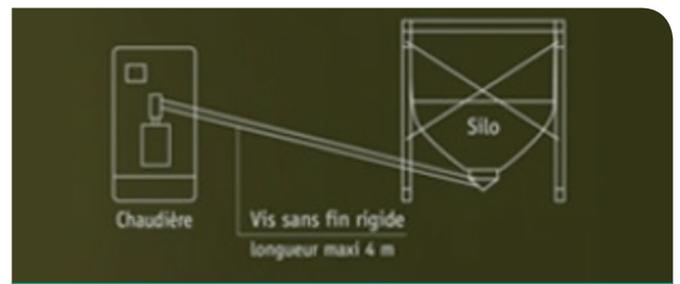
6 LE TEMOIGNAGE DE LA VILLE D'EMANCE

En 2013, Madame Françoise Grangeon, Maire d'Emancé (859 habitants), après avoir réalisé des travaux d'isolation sur la mairie et l'école adjacente, a mené une réflexion sur le changement de la chaudière de ces bâtiments.

Suite à une étude financière comparative entre une chaudière au fioul face à une chaudière à bois/granulé, le choix s'est porté sur une installation en énergie renouvelable. Ainsi, une chaudière à granulés de bois d'une puissance de 40 KW a été installée dans les sous-sols de la mairie par la société Granulaugil.



Cette chaudière a été sélectionnée pour son rendement, sa faible consommation et surtout pour son procédé de nettoyage automatique.



TRANSPORT DE GRANULES PAR VIS SANS FIN

En effet, un système de vérin automatique (brevet déposé) permet à la chaudière de s'auto-nettoyer toutes les 6 heures ou à chaque redémarrage.

Le silo de stockage des granulés est installé dans une pièce adjacente et alimente la chaudière via une vis sans fin. Les granulés alimentant la chaudière, sont achetés en Eure-et-Loir (environ 12t/an).

Financements :

Des subventions du Conseil général ont été accordées (représentant 17% de l'investissement).

Cette opération rentre dans les opérations éligibles pour les Certificats d'Economies d'Energie et permettra à la commune d'obtenir une prime représentant environ 10 % de l'investissement.

Une étude de faisabilité est nécessaire au préalable.

L'installation s'est terminée en novembre 2013, quelques réglages sont en cours, l'hiver prochain permettra d'établir un bilan de cette opération.

...c'est donc une affaire à suivre !

Ne pas oublier : 20% des contrats d'énergie ont un abonnement surdimensionné/besoin. L'Eclairage public représente 40% des consommations d'une commune. Celles-ci peuvent être réduites de 30 à 40%...



7 LES AUDITS POUR LES PARTICULIERS

Pour renseigner les particuliers sur les travaux de rénovation énergétique, il existe un dispositif d'information, accessible de deux manières :

7.1 La plateforme Internet du gouvernement français :



<http://renovation-info-service.gouv.fr/>
Tél : 0810 140 240

En accédant à la plateforme nationale et en fonction du type d'information recherchée, la personne sera dirigée vers les Espaces Info-Energie de son territoire ; il est aussi possible, lorsqu'on les connaît, de contacter directement les Espaces Info-Energie présent sur son territoire.

7.2 Les Espaces Info-Energie :

Les Espaces Info Energie ont pour mission de délivrer une information indépendante et de conseiller gratuitement le grand public sur les mesures à mettre en œuvre afin de réduire sa consommation d'énergie. Ces plateformes de renseignements sont co-financées par l'ADEME, et les collectivités territoriales.

Dans les Yvelines, les Points Info-Energie sont portés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) et l'association Energies Solidaires. Les permanences sont indiquées dans le tableau récapitulatif suivant. ▼

Permanences	Lieux	Horaires	contact
NORD YVELINES	Energies solidaires, Ecopôle Seine Aval - Fabrique 21, 120 avenue du Port - 78955 Carrieres-sous-poissy		
Point Info Carrières	Ecopôle Seine Aval - Fabrique 21 120 avenue du Port	Du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h	contact@energies-solidaires.org Tel : 01 39 70 23 06
Point Info Les Mureaux	Mairie des Mureaux Place de la Libération	Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30	Tél : 01 30 99 68 89
SUD YVELINES	ALEC, 6, rue Haroun Tazieff - 78114 Magny Les Hameaux		
Point Info Magny les Hameaux	Maison de l'Environnement, 6 rue Haroun Tazieff	Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30	Tél : 01 30 47 98 90 alec@energie-sqy.com
Point Info Maurepas	Mairie de Maurepas Place d'Auxois	Sur rendez-vous 1 fois tous les 15 jours le vendredi de 14h00 à 17h	Tel : 01 30 66 54 17
Point Info Montigny le Bretonneux	Hall de la médiathèque du Canal Quai François Truffaut	Les mercredis, de 10 h 00 à 17 h 00	
Point Info Rambouillet	Mairie de Rambouillet Place de la Libération	Sur rendez-vous tous les mercredis de 10h à 13h30 et de 14h30 à 19h et en période hivernale les lundi et vendredi de 14h à 19h	Tel : 01 34 85 56 78.

Pour préparer son rendez-vous, il est recommandé d'apporter tous les documents permettant l'analyse du projet, par exemple : les factures d'énergie, les devis d'artisans, les plans, les dossiers de subvention...



7.3 La proposition d'EDF

EDF propose pour sa part des audits énergétiques pour les personnes qui souhaitent faire des travaux d'isolation dans leur habitation. Les intéressés ne savent pas toujours comment faire : le domaine est en effet vaste et les travaux sont souvent onéreux...

Avec le diagnostic habitat d'EDF, un expert d'EDF se déplace chez la personne pour établir avec elle un bilan énergétique de son logement et apporte des conseils sur les travaux à réaliser. Etant indépendant, EDF reste objectif par rapport à toutes les solutions techniques suggérées.

A l'issue de cette visite, un rapport complet sera remis de préconisation qui inclut : les conclusions du bilan réalisé au domicile, des conseils sur les économies d'énergie réalisable au quotidien, les préconisations de travaux identifiés avec l'intéressé, une estimation du budget à prévoir, un ordonnancement des travaux selon les possibilités et besoins financiers et un récapitulatif des solutions de financement et aides existantes sur lesquelles il est possible de compter

La force de ce diagnostic réside dans le fait qu'EDF ne réalise pas les travaux et cherche à mettre en avant la solution la plus efficace et la mieux adaptée à l'habitation ainsi qu'à la capacité financière de l'intéressé.

Cette prestation est facturée forfaitairement à 290 euros.

Sur demande, ERDF peut orienter les réalisations vers des partenaires agréés pour exécuter les travaux.

8 LA FIN DU CONTENTIEUX AVEC ERDF

Après 2 ans de négociations longues et difficiles, mais constructives entre ERDF et le SEY (chacun défendant ses intérêts) pour tenter de sortir du désaccord sur l'interprétation du cahier des charges, nous avons fini par trouver un accord qui a permis de régler définitivement le contentieux. La signature le 18 février 2014 du protocole d'accord (après délibération du Comité syndical) a été « mémorisée » par la photo suivante.



Signature de l'accord et de l'avenant 22 entre Bernard Mouret, Directeur Régional d'ERDF et Marc Emonet, Président du SEY

9 UN ACCORD TROUVE AVEC LE SIERTECC

De nombreux mois de discussion ont aussi été nécessaires pour mettre au point (avec le soutien et la médiation de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye) un protocole d'accord entre le SIERTECC (syndicat primaire) et le SEY. Le principal sujet de désaccord portait sur le taux de participation financière de plusieurs projets entre 2010 et 2012. Ce protocole a été signé au début du Comité syndical du 5 février 2014, il a été largement applaudi par les délégués car il doit permettre d'aplanir les relations entre nos deux syndicats.



Signature du protocole d'accord entre Marc Emonet, Président du SEY et Léon Janus, Président du SIERTECC

10 ENQUETE SUR LES COMMUNES NON DESSERVIES PAR LE GAZ NATUREL

Différents fournisseurs de gaz de type Propane proposent d'équiper les communes, les lotissements ou les grosses administrations d'un réseau de distribution à partir d'un shelter d'alimentation.



Si votre commune est intéressée par cette approche qu'elle nous le fasse savoir.

11 LA POLITIQUE ENERGETIQUE

11.1 Politique climatique et énergétique

Rappel du contexte réglementaire en matière de politique climatique et énergétique :

Constats :

70 % des consommations énergétiques mondiales sont d'origine fossile (pétrole, gaz, charbon) !

Les ressources naturelles ont leur limite et finiront inévitablement par manquer...

L'utilisation de ces énergies (fossiles) dégage du gaz qui provoque un effet de serre et un réchauffement climatique...

En IdF, les principaux consommateurs (86%) sont les secteurs du bâtiment (59%) et des transports (27%).

Conséquence pour la survie de notre planète, il convient principalement de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Diminuer la consommation des principaux secteurs d'utilisation
- Augmenter les énergies renouvelables et de récupération (ENR)

Les pays industrialisés à travers le monde se sont engagés, depuis la ratification en 1997 du protocole de Kyoto, à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 5 % par rapport à 1990 entre 2008 et 2012...

Au niveau européen : L'Union Européenne pour sa part, a fixé l'objectif en décembre 2008 des **3 x 20 à l'horizon 2020** soit :

- moins 20% d'émission de GES
- moins 20% de consommation énergétique,
- porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (23% pour la France).

Au niveau national : La France entre 2005 et 2009 a souhaité avoir des actions plus volontaristes en matière de réduction de GES, de filières énergétiques et d'énergie renouvelable. Elle s'est dotée de 3 lois :

- **la loi de Programme** fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) fixe en 2005, 4 objectifs :

- préserver la santé humaine ;
- assurer un prix compétitif de l'énergie ;
- favoriser l'indépendance énergétique nationale ;
- garantir une cohésion sociale.

... elle introduit la notion de CEE et s'articule autour de plusieurs axes :

- la lutte contre les changements climatiques ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- la diversification du bouquet énergétique.

• **la loi du Grenelle I** du 3 août 2009 reprend au titre 1er la lutte contre les changements climatiques

• **la loi du Grenelle II** du 12 juillet 2010 précise dans le chapitre 1 du titre III l'obligation :

- aux régions de produire un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) à 2020-2030 ;
- aux départements et collectivités (de plus de 50 000 h) d'établir des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) pour 2012 suivant 2 axes :
 - > atténuation des émissions directes et indirectes des GES
 - > adaptation des conditions de vie aux évolutions climatiques et de territoire

• **La loi sur la transition énergétique** attendue avant la fin de l'année complètera les dispositifs actuels.

11.2 Politique énergétique face aux stratégies

La politique énergétique face aux principales stratégies, démarches, plans, schémas et directives territoriales regroupées schématiquement ci-après	Europe National Régional Départemental Intercommunal Communal	Principaux objectifs attendus
AMENAGEMENT Contrat de Développement Territorial Grand Paris Grands Projets 3 Contrats de Projet Etat-Région Schéma Directeur de la Région Ile de France Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines Contrat de Développement Equilibré des Yvelines Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics	CDT GP GP3 CPER SDRIF SDADEY CDEY PAVE	Démarche pour la mise en oeuvre des projets de développement Renforce l'attractivité économique de la région parisienne Dispositif de soutien aux projets de territoires franciliens Programmation et financement en matière d'aménagement Outil de planification et d'organisation de l'espace régional Cap d'aménagement du territoire conforme au SDRIF Outil de mise en oeuvre de la politique d'aménagement du territoire Outil de programmation pour l'accessibilité des espaces publics
URBANISME Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Plan d'Exposition du Bruit Schéma de Cohérence Territoriale Plan Local d'Urbanisme	AVAP PSMV PEB SCOT PLU	Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel (composante du PLU) Document d'urbanisme applicable sur les secteurs sauvegardés Règles en matière des nuisance aéroportuaires Orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire (loi SRU) Projet global d'urbanisme et d'aménagement local (suivant le SCOT)
HABITAT/SOCIAL Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle Plan Départemental de l'Habitat Plan Local de l'Habitat intercommunal	SDAHGdV PDALPD CDOR PDH PLHI	Dispositions pour la mise en oeuvre de j'accueil des gens du voyage Dispositions pour favoriser les logements des familles en précarité Programme pluriannuel de production de logements Cohérence entre les politiques de l'habitat (suivant loi ENL) Favorise le renouvellement urbain, la mixité sociale et l'accessibilité
RISQUES/SECURITE/SANTE Plan de Prévention des Risques Technologiques Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière Plan de Prévention du Risque Inondation Plan National Canicule Plan Communal de Sauvegarde	PPRT PPRN PDASR PPRI PNC PCS	Dispositions pour limiter les effets d'accidents Délimite les zones exposées aux risques et défini les mesures Programme d'actions en matière de sécurité routière Evaluation des zones à risque et définition de mesures Définition d'actions de prévention et de gestion de crise Dispositions pour l'information préventive et la protection des populations
DEPLACEMENTS Plan Local des Déplacements Plan des Déplacements Urbains d'Ile de France Schéma Directeur d'Accessibilité	PLD PDUJF SDA	Décline les orientations des systèmes de déplacements urbains (en Dév Dur) Programmation et planification des déplacements franciliens Chaîne de déplacements adaptés
ENVIRONNEMENT Plan de Protection de l'Atmosphère Plan Régional de la Qualité de l'Air Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Parc Naturel Régional Schéma Régional Climat Air Energie Schéma Régional de Cohérence Ecologique Plan Climat Energie Territorial Programme Local de Prévention des Déchets	PPA PRQA PREDMA SDAGE SAGE PNR SRCAE SRCE PCET PLPD	Prescriptions applicables aux différentes sources d'émission Orientations pour réduire la pollution atmosphérique Coordination des actions en vue d'éliminer les déchets L'Agence de l'eau fixe les objectifs de qualité et de quantité de l'eau Objectifs généraux de gestion quantitative et qualitative de l'eau Projets de protection et de développement durable d'un territoire Principaux schémas de planification des lois Grenelle 1&2 Orientations sur critères de cohérence en biodiversité et continuité écologique Projet de développement pour lutter contre le changement climatique Réduire de 7% minimum la production des OM et déchets assimilés

11.3 Le SRCAE

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie définit les **trois grandes priorités régionales** suivantes pour 2020 :

- la réduction de 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du trafic routier et des polluants atmosphériques ;
- le renforcement de l'**efficacité énergétique des bâtiments** avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- le développement du chauffage urbain alimenté par **des énergies renouvelables et de récupération**, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés.

Le SRCAE fixe 17 objectifs et 58 orientations qui s'articulent avec les autres démarches existantes suivant le schéma ci-après :



Le secteur du bâtiment (logements et tertiaire) est à l'origine de 60 % des consommations énergétiques et de près de la moitié des émissions de GES en IDF.

Les objectifs retenus dans le SRCAE pour les bâtiments sont de réduire de 17 % les consommations énergétiques du secteur d'ici 2020 et de 50 % à horizon 2050. Cela permet d'aller, pour ce secteur, plus loin que l'objectif du Facteur 4.

Les consommations électriques progressent inexorablement menaçant les capacités actuelles de production et de distribution qui doivent être dimensionnées et gérées pour répondre aux pics des demandes et garantir la continuité et la qualité d'approvisionnement. Il est donc indispensable de limiter les appels de pointes, à travers une stratégie volontariste de Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE) et plus spécifiquement de Maîtrise De la Pointe (MDP). En outre toutes les opportunités sur de nouvelles production d'énergie (centrale thermique, cogénération, photovoltaïque, éolien, ...) doivent être prises en compte.

Le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) est un enjeu prioritaire pour l'Île-de-France. Il permettra de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du territoire, ces énergies n'étant pas (ou très faiblement) carbonées.

11.4 Le PCET

Le Plan Climat Energie Territorial c'est avant tout :

- Une politique s'inscrivant dans un **projet territorial de développement durable** ;
- Une **relecture « énergie climat »** de l'ensemble des domaines d'action ;
- **Un engagement chiffré de réduction des émissions de GES** dans un objectif Facteur 4 en 2050 et une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- **Un programme d'actions co-construit** avec les acteurs locaux (habitat, urbanisme, mobilité, entreprises, agriculture, etc.).

Les objectifs se déclinent suivant 2 axes :

Axe 1 → réduire les émissions de GES.

Axe 2 → réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat.



ACTUALITÉS

→ Point sur la TCCFE

Mme J. Gourault, Sénatrice du Loir et Cher, dans la séance du 20/02/2014, a posé une question au gouvernement sur les inquiétudes des élus relatives à la TCCFE.

Mme A. M. Escoffier, Ministre délégué auprès de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, a répondu favorablement à sa demande en expliquant qu'elle n'était pas opposée pour ce dossier à une concertation...

→ Quinzaine du gaz

Le saviez-vous ? Du 15 au 30 mars 2014, GrDF et ses partenaires « Professionnels du Gaz » font profiter les consommateurs d'offres exceptionnelles pour « payer moins et chauffer mieux ! »

Grâce à « la Quinzaine du Gaz », il est possible de profiter d'offres exceptionnelles pour aider à construire ou rénover son logement. GrDF et plus de 80 partenaires « Professionnels du Gaz » mettent à la disposition des consommateurs leur expertise pour les aider à concrétiser leur projet !

→ Etude en cours au SEY

Dans les prochains mois, le SEY sera en mesure de proposer son offre en matière d'Eclairage Public .



sey78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

La prochaine réunion du Conseil Syndical se déroulera exceptionnellement à EPONE le 26 mai 2014 pour l'élection du nouveau bureau.

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr